

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 12/12/2024

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Jean-Pierre MOULS, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Louis CABANES

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Eric HOULES, Guy SALES

Absents : Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20241219_155

Objet : DETR 2025 Voirie – programme annuel d'investissement

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les travaux envisagés dans le cadre du programme annuel 2025 de travaux sur la voirie communautaire pour élargissements, reprofilages, renforcements de voies et/ou réfections des revêtements et qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2025 :

- **VC Chemin des Vignards – commune d'Arnac-sur-Dourdou : longueur de 310 ml ;**
- **VC 43 Chemin du Clapeyrol à la patte d'oie – commune de Belmont-sur-Rance : longueur de 340 ml ;**

- *VC 1 de St-Julien au Mas de Montet – commune de Belmont-sur-Rance : longueur de 2 750 ml ;*
- *VC Chemin du cimetière de la pisciculture à Mialet – commune de Brusque : longueur de 570 ml ;*
- *VC Chemin entre Cellieu et le Tanat – commune de Brusque : longueur de 1 060 ml ;*
- *VC Chemin de Ouyre Haute – commune de Camarès : longueur de 510 ml ;*
- *VC Chemin du Mas de Jean – commune de Camarès : longueur de 570 ml ;*
- *VC Chemin du Prat – commune de Combret : longueur de 360 ml ;*
- *VC de Chemin du Planet – commune de Fayet : longueur de 770 ml ;*
- *VC Chemin de La Colombarie – commune de Gissac : longueur de 710 ml ;*
- *VC Chemin du Mas d'Andrieu – commune de Gissac : longueur de 120 ml ;*
- *VC de la route de Cambounet – commune de La Serre : longueur de 770 ml ;*
- *VC Chemin de La Borie de Bascoul – commune de Laval-Roquezezière : longueur de 1 380 ml ;*
- *VC Chemin de Frayssinous – commune de Montagnol : longueur de 1 200 ml ;*
- *VC La route de Meaux – commune de Montfranc : longueur de 440 ml ;*
- *VC La route du Mas dieu – commune de Montfranc : longueur de 420 ml ;*
- *VC Le Moulin Neuf à Montlaur – commune de Montlaur : longueur de 1 830 ml ;*
- *VC Chemin des Fans – commune de Murasson : longueur de 890 ml ;*
- *VC Chemin de la Frégère – commune de Pousthomy : longueur 230 ml ;*
- *VC La route de Guergues à Monteils – commune de Saint-Sernin-sur-Rance : longueur 4 530 ml ;*
- *VC Chemin du Sarros – commune de Sylvanès : 420 ml.*

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le coût prévisionnel global serait limité à 360 000 € hors taxe, soit 432 000 € T.T.C..

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- DETR sur programme annuel (30 %)	:	108 000 €
- Autofinancement	:	252 000 €

Les travaux pourront être exécutés dans le courant de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 au titre de la voirie locale pour ce programme,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions au titre de la DETR 2025,
- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.